

[ Le présent document est constitué par des extraits du chapitre «Critique du pouvoir politique», se trouvant dan le livre :

"Rahman Nouda, Le Politique, Publié sur Internet en 2010, 476 pages, Version 9". ].



# Critique du pouvoir politique

**Rahman Nouda**

## Table des matières

<i>1. Le pouvoir politique comme phénomène sociétal.....</i>	<i>20</i>
<i>2. Légitimité de la critique du pouvoir politique.....</i>	<i>22</i>
<i>3. La légitimité du pouvoir politique.....</i>	<i>23</i>
<i>4. Le but du pouvoir politique.....</i>	<i>24</i>
<i>5. Les dérives du pouvoir politique.....</i>	<i>28</i>

## *1. Le pouvoir politique comme phénomène sociétal*

(16). Le roi Hassan II est utilisé dans ce livre comme un exemple pédagogique pour penser la question du "pouvoir politique". Ce concept de "pouvoir politique" désigne, dans le présent chapitre, principalement le pouvoir politique de l'État, ou celui pratiqué par les élites politiques dominantes, ou hégémoniques dans la société. Le pouvoir politique est fondé sur la capacité d'exercer une coercition violente, applicable à l'ensemble de la société. Le pouvoir politique se base sur une capacité de coercition applicable à l'ensemble de la société. Il vient du contrôle des appareils armés (comme l'armée, et les différents types de police). Il est difficile d'élaborer un discours théorique, de manière abstraite, sur "le pouvoir politique", sans que ce discours traite un exemple personnalisé, ou plusieurs exemples concrets.

Certains diront que le pouvoir politique du roi Hassan II n'est pas normal, mais déformé, excessif, ou poussé à son paroxysme. Mais l'extrémisme de Hassan II, dans sa pratique du pouvoir politique, est précisément ce qui facilite la mise en évidence, d'une façon générale, des mécanismes cachés dans les fonctions, et dans les dérives, de ce pouvoir politique. (...)

(15). Le règne du roi Hassan II<sup>(1)</sup> constitue un phénomène politique instructif. Il fait dorénavant partie de la liste internationale des 'mauvais exemples' à ne pas imiter. L'analyse de ce règne royal permet de dégager de précieuses leçons politiques. La classe dominante (au Maroc) évite d'examiner ce sujet. Parce qu'il dévoile ses faiblesses congénitales. Parce que l'analyse du passé met à nu les contradictions du présent ? (...)

Jusqu'à présent, la classe dominante (au Maroc) n'a pas d'idées claires sur ces sujets. La critique de Hassan II est simultanément une critique de la classe dominante. C'est pourquoi cette critique du roi Hassan II dérange beaucoup de personnes, de notables, d'autorités, ou de responsables dans les organismes de l'État. Les déviations politiques observées chez Hassan II, peuvent se retrouver, à travers le monde d'hier et d'aujourd'hui, à un degré ou à un autre, chez plusieurs rois,

---

<sup>(1)</sup> *Le roi Hassan II était né le 9 juillet 1929, intronisé en février 1961, et mort le 23 juillet 1999, après 38 ans et demi de règne.*

présidents de républiques, et même chez d'autres responsables politiques de rangs inférieurs dans la hiérarchie sociale. Cela confirme qu'il s'agit de phénomènes sociétaux, qui transcendent les personnes concernées. (...)

Longtemps après l'achèvement de la rédaction de cet livre, l'auteur a été soulagé de constater, en l'an 2011, que les révolutions survenues en Tunisie contre Zine El Abidine Ben Ali, en Égypte contre Hosni Moubarek, en Libye contre Mouammar El Kadhafi, au Yémen contre Ali Abdallah Saleh, en Syrie contre Bachar Al Assade, etc, ont confirmé l'analyse du pouvoir politique présentée par ce présent livre. Les phénomènes sociaux liés à l'exercice du pouvoir, que l'auteur avait mis en évidence dans le cas du roi Hassan II, se retrouvent aussi, dans les cas précités de présidents de républiques. Notamment : le phénomène d'aliénation de l'élite hégémonique dans la société; le phénomène d'inversion de la logique originelle du pouvoir politique; le phénomène de l'utilisation du «terrorisme d'État»; ou le phénomène de renforcement de l'utilisation des appareils de renseignement, de la police politique, et même de l'Armée, pour réprimer les protestations ou les manifestations des masses populaires. (...)

## *2 Légitimité de la critique du pouvoir politique*

Toute personne qui veut exercer un pouvoir déterminé, et qui refuse simultanément d'être critiqué, devient contradictoire, irresponsable, et irrationnel. (...)

(17). Le respect dû à toute personne humaine, quelle qu'elle soit, fusse-t-elle le Chef de l'État ou le roi, ne justifie pas de priver le reste de la société de son droit de discuter, d'analyser, ou de critiquer, des événements, ou des phénomènes sociaux, où cette personne est impliquée. (...) Il serait par exemple absurde d'interdire aux historiens, aux politologues, aux philosophes, aux sociologues, aux journalistes, aux autres chercheurs académiciens, ou autres, de critiquer les pratiques du roi Hassan II, sous prétexte que cette critique équivaut à une diffamation ou à un manque de respect (même des années après la mort de ce roi). (...) D'autant plus que la critique du roi Hassan II est simultanément une critique de toutes les composantes de la société. (...) Le but de l'examen du phénomène du roi Hassan II

n'est donc pas de glorifier ou d'accabler celui-ci, ou toute autre personne, mais de comprendre comment l'égoïsme, à travers l'exercice du pouvoir politique, peut égarer l'individu, le groupe, ou la nation, à travers un labyrinthe d'aliénations<sup>2</sup>. (...)

### *3. la légitimité du pouvoir politique*

(18). On comprend le refus du roi Hassan II de se laisser dépouiller de «l'héritage de son trône» par un concurrent sans mérite. Mais, exagérer cette "légitimité" au point de faire de la préservation de son trône le but absolu, est une déviation qu'un individu équilibré ne devrait pas commettre. Parce que le pouvoir politique n'est pas un bien appropriable, mais une fonction transitoire. Hassan II croyait (avec ses conseillers et ses partisans) que la légitimité de sa succession au trône l'autorisait à agir comme si le «territoire national», et la «population» étaient «son héritage», «ses choses à lui», «ses sujets», «ses propriétés privées». (Alors que le territoire national est la propriété de tout le peuple. Il n'est pas permis de le partager, ou de le posséder, par qui que ce soit. Et les membres du peuple naissent libres et égaux). Hassan II n'autorisait aux gouvernés qu'une seule chose : obéir. Et ce système politique se

*(2) Rappel : «Aliénation» équivaut au concept philosophique 'Entfremdung' utilisé par G. W. F. Hegel. Ce concept a été ensuite approfondi par L. Feuerbach qui prétend (dans son livre «The Essence of Christianity») que l'idée de Dieu a aliéné les caractéristiques de la 'nature humaine'. Il a aussi été développé par Karl Marx. Ce dernier a montré que l'aliénation est un résultat systématique du capitalisme. Sens éventuels : Séparation entre deux choses qui devraient normalement être liées. Antagonisme entre des choses qui devraient normalement être en harmonie. L'individu sujet devient étranger à sa communauté, ou à sa société, ou détaché de sa 'nature humaine'. Dérèglement passager ou partiel des facultés intellectuelles. État d'un homme privé partiellement de son essence, de son humanité, qui a perdu la conscience de ses rapports sociaux à autrui, qui est rendu étranger à lui-même, ou qui subit l'action de forces hostiles résultant de sa propre activité, suite à des conditions économiques et sociales déterminées. L'une parmi les conséquences de l'aliénation, est que l'individu ou le groupe aliéné pratique un mode de vie contradictoire ou contesté, où il dépense des énergies appréciables, pour des résultats plus nuisibles qu'utiles. Avec une incapacité durable de se corriger.*

rapprochait de l'esclavage. Et Hassan II voulait que cet esclavage dure toute l'éternité. (...)

[Loi 265]<sup>(3)</sup> ***L'histoire témoigne que les monarchies étaient à leurs origines fondées par une élection à l'amiable. Et ces monarchies ne deviennent héréditaires qu'après avoir imposé leur puissance, ou leur despotisme, avec une violence sanglante.*** Et l'histoire mythifié des dynasties royales commence souvent par un roi métamorphosé en un Dieu, ou inversement, par un Dieu transformé en roi. C'est un mythe banal. Parce qu'il est propagé à travers le monde.

Hassan II voulait légitimer son pouvoir politique. Mais Dieu est innocent de tous les dominants ou despotes qui prétendent tirer leur légitimité de lui.

On a vu à l'époque moderne des cas où s'étaient transformés des «monarchies héréditaires» en «républiques», par un coup d'État militaire, ou par une révolution (comme la Révolution française de 1789, ou la Révolution de la Russie en 1917), ou la transformation de «républiques» en «monarchies héréditaires» (comme Cela s'est passé en Syrie avec Hafez al-Assad (1930-2000), puis son fils Bachar al-Assad (1965-...), ou en Egypte avec la tentative de Hosni Moubarak (1928 -2020) et son fils Gamal Mubarak (1963-...), et en Corée du Nord qui s'est transformée de république en monarchie communiste héréditaire, avec Kim Il-sung (1912-1994), son fils Kim Jong-il ( 1941-2011), et son petit-fils Kim Jong-un (1983-...)). (...)

(19). Un chef d'État, ou même tout responsable dans la hiérarchie de l'État, a droit au respect du citoyen. A condition que lui-même soit digne d'être respecté. Pour cela, il doit lui-même respecter le contrat social tacite qui le lie aux citoyens. Mais le contrat social signifié ici, n'est pas la Constitution érigée par le roi Hassan II. Celle-ci était un contrat léonin, injuste.

---

<sup>(3)</sup> *Les symboles [Loi ] (composés du mot 'Loi', entouré de deux crochets) indiquent que la (ou les) phrase(s) qui les suivent, ont une portée de «loi» régissant un phénomène sociétal, ou une évolution de la société. Le mot [Loi ] est suivie par le numéro d'ordre d'apparition de cette «loi» dans le livre. La numérotation a commencé dans le livre "Le Sociétal", et s'est poursuivie dans livres "Le Politique", et "L'Éthique politique".*

Hassan II l'avait imposé par la ruse, la force et des référendums truqués et gagnés à 95% des voix<sup>(4)</sup>. (...)

Hassan II ne respectait pas le pacte social tacite qui stipule que «la raison d'être» du chef d'État, et même «la raison d'être» de l'État dans son ensemble, est de servir le peuple. Car, en politique, l'essentiel est de servir le peuple. Si un pouvoir politique exploite ou opprime le peuple, il perd sa légitimité politique. Quel est le sens de «servir le peuple» ? Ce n'est pas : faire le bonheur de la population, malgré l'opposition de cette population. Le consentement de la population, son soutien et sa participation, sont indispensables. (...) Et si le contrat social échoue, et que l'un des partenaires de ce contrat devrait se désister, c'est le chef d'État qui devrait renoncer, non le peuple. Mais Hassan II se considérait au dessus de tout contrat social. Il a toujours immolé l'intérêt du peuple au profit de la suprématie de son pouvoir personnel absolu. (...)

#### *4 Le but du pouvoir politique*

(21). (...) Il est bénéfique de s'interroger fréquemment : Quel est le but de l'exercice du pouvoir politique ? Les populations devraient savoir ce qu'elles veulent. Est-ce un État (ou un Chef d'État) qui vit pour servir son peuple, ou un peuple qui existe pour servir l'État ou son Chef ? Est-ce que le détenteur du pouvoir politique est autorisé à viser l'accomplissement de son propre plaisir, en jouissant de privilèges, en réalisant ses fantasmes personnels, au détriment des besoins de la nation ? (...)

Le but du pouvoir politique n'est pas de réaliser une 'théorie sociale', d'accomplir une 'mission religieuse', ou de faire triompher un groupe social contre un ou plusieurs autres. Celui

---

*(4) Ne prétend que les populations ont voté, au cours d'un référendum, à la quasi unanimité, ou à 95 %, en faveur d'un choix déterminé, que celui qui ignore les phénomènes sociaux. En effet, partout dans le monde, tout peuple libre ne vote jamais une proposition politique à environ 90 % des voix (inscrites ou exprimées). Parce que les distinctions sociales et culturelles entre les citoyens sont tellement nombreuses que leurs opinions sont inéluctablement éclatées et diversifiées.*

qui exerce le pouvoir politique n'est pas autorisé à rechercher des bénéfices, ou à faire des profits, comme un commerçant, ou comme un vulgaire investisseur capitaliste. Que ceux qui s'intéressent au profit individuel s'occupent de la pratique de l'économie privée, non de la participation à la politique nationale ! (...)

Le but du pouvoir n'est pas de rendre le peuple heureux malgré lui, mais de l'aider pour qu'il bâtisse son propre bonheur, par des méthodes fondées sur un consentement libre, une conscience politique éclairée, une logique rationnelle, et un enthousiaste volontariste. (...)

L'exercice du pouvoir politique devrait être en rupture complète avec toute logique de profit, ou de bénéfice personnel. Le but du pouvoir politique est de servir l'ensemble de la population, sans demander en échange, ni rétribution, ni reconnaissance, ni gratification. (...) La réalisation des intérêts du peuple ne devrait pas se faire au détriment d'aucune partie de ce peuple (qu'elle soit autochtone, minoritaire ou étrangère). Cela signifie : libérer et développer les potentialités du peuple, de tous les hommes, de notre nation, et même de toutes les nations du monde. Oui, il faut le faire, même si l'épanouissement du peuple pourrait se retourner contre le pouvoir politique qui l'a aidé à s'émanciper ! Et si les gouvernants n'exercent pas le pouvoir politique selon les nobles principes de l'altruisme, la politique se transformera en opportunisme, hypocrisie, fraude, conquête, pillage et crime. Et le résultat ultime de cette société concernée sera inévitablement la décadence, puis la ruine.

Autrement dit, tant que la majeure partie des potentialités du pays est assignée prioritairement au service du roi, ou du président de la République, ou du régime politique établi, non au service du peuple, alors le progrès (au sens du développement intégral et durable de toute la société) restera freiné, ou inaccessible. Et dans ce cas, la société s'engloutirait forcément dans la médiocrité, le sous-développement, le despotisme et la décadence.

(22). Ce problème (de la finalité du pouvoir ou de l'autorité) ne se pose pas uniquement au niveau du Chef de l'État, mais à tous les niveaux de la hiérarchie de l'État, et de la société. Combien de ministres, d'agents d'autorité, de directeurs, de

chefs de service ou de responsables, acceptent d'appliquer des politiques manifestement nuisibles au peuple, simplement parce qu'ils désirent se maintenir à leurs postes, parce qu'ils veulent préserver leurs privilèges, parce qu'ils sont aisément manipulables par leurs supérieurs, ou parce que ces politiques sont des choix imposés par le Chef de l'État, par ses proches, ou par des puissances étrangères ?

La mission de tout responsable politique, son devoir, sa raison d'être, est d'organiser, structurer et réaliser la satisfaction des besoins de la population (tels que la souveraineté nationale, la défense nationale, la paix, la justice sociétale, l'accès au travail productif et rémunérateur, l'alimentation, l'instruction, la santé, les commodités sociales, l'enrichissement, la culture, l'épanouissement intellectuel, etc). (...) Tout candidat à une responsabilité politique devrait être animé par des motivations militantes ou désintéressées. Il devrait se sacrifier, sans chercher ni honneur, ni privilèges, ni profits. S'il fait le contraire, il devient un opportuniste, un profiteur, un parasite, un exploiteur ou un aliéné, même s'il est élu par la majorité du peuple. Il devrait alors volontairement démissionner. Sinon, il devient légitime pour le peuple de le destituer, le révoquer, le renverser ou le chasser. En effet, [Loi 266] *si le pouvoir politique se focalise sur lui-même, pour servir soi-même, il devient souffrance ou enfer, à la fois pour lui-même, et pour le peuple.* (...)

(23). (...) Parmi les critères permettant de reconnaître la dictature, il y a le fait que l'État se sert du peuple, au lieu de le servir. Si le pouvoir est détourné en un privilège, ou en une jouissance, la révolution redevient légitime. Même pour les hauts fonctionnaires et autres commis de l'État, leur devoir premier est d'être fidèles, non pas au chef de l'État qui les a nommé à des postes de responsabilité, mais au peuple. Parce que la fidélité au Chef de l'État ne justifie pas l'infidélité au peuple. Parce que le peuple est la source de toute souveraineté. Parce que le peuple est le but ultime de toute politique saine. (...)

(24). (...) L'ambition de Hassan II était vide, décadente, parce qu'elle se limitait à sauvegarder ses intérêts personnels égoïstes. Hassan II ne portait aucun projet sociétal, économique, capitaliste, libéral, progressiste, socialiste, nationaliste, islamiste, maghrébin, arabe ou humaniste. S'il avait un projet



social, il aurait au moins commencé à essayer de le réaliser durant ses trente neuf ans de règne. Et le monde entier en aurait été témoin. Hassan II était obsédé par un seul but : pérenniser sa monarchie autocratique, en éradiquant toute opposition politique. Il mobilisait et exploitait tous les moyens de l'État pour se maintenir au pouvoir. (...)

(25). A l'égard de ses opposants politiques, le roi Hassan II adoptait une attitude qui était plus militaire que politique. (...) Parce que le pouvoir absolu qu'il s'était octroyé à lui-même, le rendait réfractaire à toute éventualité d'échanger des concessions mutuelles. Il n'acceptait pas moins que de briser, ou de détruire, ses opposants politiques. Cette attitude intransigeante peut réussir temporairement, mais à long terme, elle finit par échouer. Elle devient même le signe révélateur d'une aliénation politique. (...)

(26). Hassan II considérait l'opposition politique comme un incident gênant, imprévu, éphémère, ou exceptionnel. Il croyait qu'avec un peu de ruse et de répression brutale, il pouvait supprimer l'opposition de manière définitive. (...) Il ignorait que [Loi 268] *l'opposition politique (modérée ou radicale, réformiste ou révolutionnaire) était, au contraire, un phénomène social, objectif, répétitif, éternel. Elle exprime des contradictions sociétales ou des conflits d'intérêts. (...)*

Le but de la démocratisation (du système politique), est que la lutte politique ne se fasse plus par l'exclusion, ou l'élimination, des adversaires politiques, mais par leur coexistence pacifique, et par leur coopération sociétale. Et si cette «démocratisation» de l'État et de la société reste impossible ? Alors la révolution sociétale, intégrale et radicale, redevient légitime. (...)

(27). (...) La solution est donc d'instaurer l'alternance politique au pouvoir, et de l'ouvrir à toutes les forces politiques, à travers des élections démocratiques. (...)

(28). Mais Hassan II privilégiait une autre voie, celle du monopole du pouvoir, celle du défi, du mépris, de l'intransigeance, du despotisme, de la répression, et du terrorisme d'État. C'est ce que certains appellent le «totalitarisme». (...) [Loi 269] Et *la répression politique que Hassan II entreprenait, par sa brutalité et son cynisme,*

***conduisait à l'inverse, c'est-à-dire : elle menait à l'instabilité, et à l'illégitimité.***

En voulant affaiblir tous ceux qui pourraient s'opposer à son autocratie, Hassan II finissait par affaiblir l'ensemble du pays. Il ne savait renforcer son pouvoir qu'en affaiblissant le peuple. Il se servait du peuple, au lieu de le servir. Il était obsédé par la préservation de son trône, au point d'en être aliéné. Son trône était devenu pour lui plus vital que le peuple lui-même. Il sacrailisait son trône, et en même temps, il ne savait que faire avec ce trône. Pire encore, il faisait le contraire de ce qu'il fallait faire. Il était devenu un fardeau pénible pour le peuple. (...) Le roi et son entourage sont arrivés à considérer que leur pire ennemi est le peuple portant des ambitions révolutionnaires, et que leurs amis et alliés sont les puissances impérialistes, et même Israël, l'entité sioniste. Autrement dit, les choses sont devenues inversées dans leurs esprits.

### *5. Les dérives du pouvoir politique*

(29). (...) Hassan II avait peu d'estime pour les résistants et les militants progressistes issus du mouvement de la lutte pour l'indépendance nationale. A l'inverse, il appréciait et s'appuyait sur les 'féodaux', et sur les notables conservateurs, même s'ils avaient collaboré avec les colonialistes français, et même s'ils avaient participé au massacre du peuple. Hassan II récompensait ceux qui le courtoisaient, ainsi que ceux qui prétendaient le servir, ou le soutenir. Il leur accordait des postes de responsabilité, des privilèges, des autorisations, des agréments, des marchés publics, des rentes, des quasi-monopoles, et surtout l'impunité. (...)

Hassan II abusait de son pouvoir. Il annula la Constitution de 1962. Il ordonna la dissolution du parlement. Il établit un système politique totalitaire. Il censurait la presse. Il contrôlait la circulation de l'information. Les médias (audiovisuels) sont financés par des taxes extorquées au peuple, mais sont utilisés pour manipuler les opinions des masses populaires. Le pouvoir harcelait tout mouvement politique, syndical, ou associatif, pour le contraindre à devenir monarchiste soumis, ou à disparaître. (...)

(30). Le roi Hassan II se croyait au dessus de tout. Il n'acceptait de se soumettre ni aux lois, ni aux principes. Il s'arrogeait le monopole de faire et de défaire les lois et les principes, selon ses caprices, ou ses intérêts du moment. Pour Hassan II et ses partisans, les lois ne se définissaient pas par la recherche de la justice sociétale, mais uniquement par les volontés du pouvoir politique. Hassan II ne se souciait pas des aspirations des populations. (...) Pour le roi Hassan II, même si tous les citoyens devenaient des opposants politiques à sa monarchie despotique, cela n'avait pas d'importance. Pour lui, ce qui était primordial, c'était que le peuple ne puisse pas se révolter. Et cela lui suffisait. (...) Sa gouvernance devenait contraire à la logique de la société. Son règne enfonçait le pays dans la décadence. (...)

(31). (...) Avec les conseils de spécialistes français bien rémunérés, Hassan II avait établi un système politique de telle façon qu'il devienne impossible de le "modifier de l'intérieur". Le respect des procédures légales en vigueur ne pouvait mener à aucune réforme sérieuse du régime politique, ou de l'État. Les acteurs politiques ne pouvaient suivre que l'une de ces deux voies possibles : Soit ils se résignaient et acceptaient de se soumettre au roi de manière entière et avilissante ; soit ils résistaient, et ils étaient ainsi amenés à répondre au défi despotique par un défi opposé, en recourant à la préparation d'une révolution sociétale. [Loi 270] Mais ***la politique des défis réciproques, conduit nécessairement à des affrontements à outrance, qui s'enchaînent, et se compliquent, jusqu'à la destruction de l'un, ou des deux adversaires.*** Cette politique ne laisse aucun espoir au débat, à la communication, à la réflexion, à la compréhension mutuelle, à la remise en cause de soi, aux concessions réciproques, à la rectification, au partage ou à la solidarité. (...)

(32). En monopolisant le sacré (à travers le monopôle de la religion), le militaire (par la présidence de la défense), la police (par la présidence du ministère de l'intérieur), la diplomatie (par le monopôle des relations extérieures), le législatif (par la présidence du parlement), l'exécutif (par la présidence du gouvernement), le judiciaire (par la présidence de la justice), la propagande (par le monopôle des média) et l'économie (par sa

soumission au pouvoir politique), le roi Hassan II s'était transformé en un 'chef déifié'. (...)

Hassan II réduisait le rôle de l'État à une tâche principale, ou unique : celle de massacrer les opposants politiques ou révolutionnaires. Hassan II était obsédé par la «sécurité politique» pour sa monarchie despotique. Cette obsession avait une conséquence : Plus rien ne fonctionnait correctement dans le royaume, à l'exception des appareils de répression. Autant le pouvoir politique, ou l'État, était pratique, logique, et efficace, dans le domaine du repérage et de la répression des groupes opposants ou révolutionnaires, autant dans les autres domaines il était faible, médiocre, complaisant, permissif, inerte, ou même absent. Les autres tâches, ou devoirs de l'État, devenaient négligées. Ces domaines que l'État négligeait étaient par exemple : la souveraineté nationale, la santé, l'enseignement, l'emploi, la justice, la solidarité sociale, ou le développement économique.

L'État était devenu un «État policier», avec des services de renseignement, et des appareils de répression, à la fois pléthoriques, redondants et coûteux. Les salaires et les privilèges des fonctionnaires des appareils de répression, et du ministère de l'intérieur, étaient plus importants que ceux des ingénieurs, des médecins, des professeurs, des techniciens, et des autres cadres.

Certains peuvent considérer que, qualifier l'État du Maroc d'«État policier», repose sur une exagération inacceptable. Mais l'État du Maroc avait, lui-même, préalablement exprimé un classement des groupes sociétaux, selon l'importance qu'il leur accorde. Ainsi, à un moment critique, lors de l'organisation de la vaccination contre le virus de la pandémie du «Covid 19» en 2020, lorsque les doses de vaccination étaient encore très rares dans le monde, lorsqu'il y avait une grande peur de l'infection par ce virus, et lorsque de nombreuses informations scientifiques étaient encore inconnues sur le virus «Covid 19», le pouvoir

politique avait publié une déclaration officielle<sup>(5)</sup>, où il donnait explicitement «la priorité aux fonctionnaires des autorités publiques, des organes du ministère de l'Intérieur, et des appareils de répression», au lieu de donner cette priorité aux travailleurs dans le domaine de la santé, aux personnes ayant plus de 65 ans, et aux personnes atteintes de maladies chroniques. Ce classement confirme que le Maroc est un «État policier». Cette description devient encore plus confirmée si l'on prend en compte les privilèges spéciaux accordés aux fonctionnaires de l'État dans les appareils de répression, tels que les facilités pour l'acquisition de logements, les transports, les soins médicaux, les augmentations répétées de salaires, la retraite confortable, les prêts, en plus de l'impunité.

Les appareils de répression de l'État travaillaient comme si toutes les libertés politiques étaient à priori interdites, alors qu'elles étaient officiellement inscrites dans la Constitution, ou dans d'autres lois du pays. Sur le plan théorique, «toutes les libertés politiques étaient garanties», mais dans la réalité, toutes les libertés politiques étaient interdites, et réprimées. L'image de marque de l'État était ainsi sauvée, et les fournisseurs des «Investissements Directs Étrangers» (IDE) peuvent considérer que le pays était «en sécurité», «stable», et «démocratique». Les élites hégémoniques adoraient exceller dans la pratique de cet

---

<sup>(5)</sup> *Dans un communiqué du pouvoir politique au Maroc, publié le 9 novembre 2020, il avait annoncé sa décision d'accorder la priorité, dans le processus de vaccination contre l'épidémie de virus «Covid 19», aux catégories sociales suivantes : «La priorité sera accordée aux personnes travaillant dans les premières lignes, notamment celles qui travaillent dans le domaine de la santé, les autorités publiques, les forces de sécurité, les travailleurs du secteur de l'éducation nationale, ainsi que les personnes âgées et les groupes vulnérables au virus, avant d'élargir cette vaccination au reste de la population». Le Maroc est le seul pays au monde qui a officiellement donné la priorité aux employés des autorités publiques, des organes du ministère de l'Intérieur, et des appareils de répression, au lieu de donner la priorité aux travailleurs dans le domaine de la santé, aux personnes âgées de plus de 65 ans, et aux personnes souffrant de maladies chroniques. Ce classement confirme que le Maroc est un «État policier».*

art de «tricher». Elles pensaient naïvement qu'elle pouvaient tromper le monde entier : Officiellement, «les libertés politiques sont garanties», mais dans la réalité, elles sont interdites et cruellement réprimées. Même si la tromperie de ces élites hégémoniques était dévoilée, elles ne se souciaient pas du scandale d'être démasquées, et elles préféreraient préserver leurs intérêts de classe, plutôt que de préserver leur image de marque dans le monde.

(33). Hassan II sentait que son pouvoir autocratique était étouffant, insupportable, ou détestable. Cela conduisait Hassan II à croire que le pouvoir politique ne peut se faire respecter que par la répression. Comme si le pouvoir politique ne pouvait exister que par la répression. Ainsi Hassan II a placé les organismes de répression au dessus des lois. Il leur avait accordé des pouvoirs absolus, et l'impunité en prime. Même si ces organismes de répression commettaient des bavures, ou de graves atteintes aux Droits de l'Homme. Aucune autre institution de l'État (telle que le gouvernement, le parlement ou la justice) n'était autorisée à questionner les membres des organismes de répression, les contrôler ou les sanctionner. (...) Hassan II considérait l'écrasement des opposants politiques plus important que tout autre chose. La répression des militants révolutionnaires devenait prépondérante, excessive, hypertrophiée, par rapport à la gestion des intérêts communs à la société.

Hassan II (et ses collaborateurs) ressentait tout dissident antimonarchiste comme une offense à son trône, un affront à sa personne, un défi à son pouvoir, une menace contre sa vie privée. Il percevait toute pensée critique comme une menace qui déstabilisait la monarchie. (...) La simple existence d'un petit groupe de militants révolutionnaires, même s'il était minuscule, faible, velléitaire, ou marginal, était considérée comme un «danger très grave», qu'il fallait mater rapidement, et à n'importe quel prix. La peur que ressentait le pouvoir politique à l'égard de tout groupe politique subversif l'incitait à pratiquer un 'terrorisme de l'État' contre tous ceux qui semblaient contester la monarchie. Le pouvoir politique avait délibérément choisi d'instiller la peur de la répression de l'État dans les esprits de tous les citoyens. Cette exagération dans l'évaluation des menaces représentées par les opposants politiques venait

probablement du fait que le pouvoir sentait que sa légitimité et sa stabilité étaient fragiles. (...)

L'«*interrogatoire*» des détenus politiques était systématiquement pratiqué sous la forme de *tortures physiques violentes*. La police politique, et les tortionnaires, *ne connaissaient qu'une seule méthode pour «interroger» les détenus politiques. Cette méthode consistait à torturer les accusés jusqu'à ce qu'ils fournissent des éléments suffisants pour les inculper, et les condamner à plusieurs années de prison ferme*<sup>(6)</sup>. Et dans tous les régimes politiques despotiques, la condamnation des opposants politiques se fait toujours sur la base d'«aveux» arrachés par l'«interrogatoire» et la torture physique, et non sur la base d'enquêtes impartiales, menées sur le terrain, pour collecter des arguments objectifs.

*Les éléments qui dévoilent, mieux que d'autres, le despotisme du pouvoir politique, ce sont: la répression violente contre des manifestants protestataires, les détenus politiques, et les assassinats politiques.*

Quand des citoyens, ou des opposants politiques, voyaient de leurs propres yeux, des juges partiaux, dans des procès politiques iniques, qui les condamnaient à de longues peines de prison, ils ressentaient une injustice incommensurable. Ils devenaient convaincus de la justesse de leur opposition plus qu'ils ne l'étaient avant leurs arrestations.

Dans l'esprit des policiers, des tortionnaires, et mêmes des gouvernants, *la torture est une «punition légitime»*, qui précède tout jugement émis par un tribunal. Les gouvernants considéraient que cette torture vise à «venger l'affront d'avoir osé remettre en cause la légitimité du régime politique établi». Pratiquer des enlèvements d'opposants politiques, les torturer, et

---

<sup>(6)</sup> *Après 2011, la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) a mis en place plusieurs services, notamment un "Laboratoire Scientifique et Technique", qui a des succursales dans plusieurs régions. Mais comment un laboratoire peut-il être scientifique, s'il n'est pas indépendant? Et comment un laboratoire de la police peut-il être indépendant dans un pays où toutes les institutions (comme le gouvernement, le Parlement, ou le système judiciaire) sont dépendantes et soumises au pouvoir politique?*

les condamner à de lourdes peines de prison, équivalaient pour les gouvernants, et pour les chefs des appareils de répression, à pratiquer un «militantisme légitime contre des ennemis révolutionnaires honnis». Ils pratiquaient une «lutte de classes contre-révolutionnaire, décomplexée, et assumée». Ils se comportaient comme une droite fière de ses choix réactionnaires. Les détenus politiques ne bénéficient jamais de «présomption d'innocence», mais étaient considérés comme des criminels coupables depuis le début de leurs arrestations.

Même les juges se considéraient comme des «fonctionnaires» du pouvoir politique, et comme des «partisans enthousiastes» du régime politique établi. Que le pouvoir politique soit à la fois «juge» et «partie», dans les procès des opposants politiques, cela ne gênait pas les gouvernants.

Le pouvoir politique et ses "serviteurs" considéraient les «Droits de l'Homme» comme une théorie étrangère, hérétique, et contraire à l'Islam, qui prônait au contraire «le bâton pour ceux qui contestent» (العَصَى لِمَنْ عَصَى). (...)

Durant des procès politiques, où comparaissaient des détenus politiques, les livres de K. Marx, F. Engels, V. I. Lénine, Mao Tsé Toung, Che Guevara, et même de Mehdi Ben Barka<sup>7</sup>, étaient utilisés par le pouvoir comme des «preuves flagrantes d'atteinte à la sécurité de l'État». Des condamnations à vingt ou trente ans d'emprisonnement, à perpétuité, et même à mort, étaient prononcées contre les moindres velléités révolutionnaires. *Même des intentions révolutionnaires n'ayant abouti à aucun acte prouvé étaient sévèrement sanctionnés. Les lois étaient sciemment faites pour punir des crimes redoutés, ou probables, et pas seulement pour punir des crimes accomplis. Le pouvoir était ainsi amené à punir des souhaits politiques, ou des positions intellectuelles.* Désirer ou préférer une «république démocratique», ou «socialiste», devenait un crime impardonnable.

L'une des *caractéristiques de tout pouvoir politique* despotique, et de tout système politique dictatorial, est qu'il utilise la police armée, voire l'armée, contre les masses populaires qui manifestent, protestent ou se révoltent. Plus un

---

<sup>(7)</sup> *El Mehdi Ben Barka, Option révolutionnaire, Casablanca, écrit en mai 1962.*



pouvoir politique est tenace, têtu, ou extrémiste dans la répression du peuple, plus il est coopératif, défaitiste, soumis, ou au service des puissances coloniales, de l'impérialisme, ou du sionisme<sup>(8)</sup>.

**(34). *La décadence de l'État, et la médiocrité du fonctionnaire (salaire de l'État), sont deux phénomènes qui s'entretiennent mutuellement.***

Les responsables et les fonctionnaires de l'État comprenaient que, ce que le pouvoir politique leur demandait en premier, c'était la fidélité absolue au trône, non la compétence, l'intégrité ou l'efficacité professionnelle. Les nominations aux fonctions importantes dans l'État étaient considérées comme des récompenses. Elles offraient aux bénéficiaires des opportunités pour s'enrichir<sup>9</sup>. Les dignitaires, les notables, et les

---

<sup>(8)</sup> Selon le journal israélien "Yedioth Ahronoth" (et repris par par "The Times of Israël"), en septembre 1965, Hassan II a ordonné de permettre aux services secrets israéliens, le "Mossad" et "Shen Beit", d'enregistrer les discussions secrètes des Présidents et Rois arabes, réunis à Casablanca, pour évaluer secrètement leurs capacités militaires, dans le cadre d'une préparation d'une guerre rapide contre Israël. Les services secrets israéliens ont reconnu que ces enregistrements ont permis à Israël d'avoir une victoire écrasante contre les pays arabes pendant la "guerre de six jours". Profitant de ces enregistrements, Israël a lancé une attaque surprise le 5 juin 1967. Israël a attaqué les aéroports égyptiens, et a détruit tous les avions de combat de l'Égypte. Ainsi, Israël a pu occuper la bande de Gaza, la presque île de Sinäi en Égypte, la Cisjordanie, Jérusalem-est, et les hauteurs du Golan en Syrie. (<https://ledesk.ma/2016/10/16/guerre-des-six-jours/>).

<sup>(9)</sup> Durant une quinzaine d'année, différentes personnalités, dont plusieurs bénéficiaient des faveurs du roi Hassan II, avaient obtenu un total d'environ 1 500 millions de Dirhams de crédits auprès de la banque publique 'Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)', sans que ces crédits soient restitués. Plus tard, le directeur général du CIH Moulay Zine Zahidi avait dit que les dérogations étaient faites «sur ordre du palais royal». Voir : l'hebdomadaire "La Nouvelle Tribune", N°241, du 11 janvier 2001. Voir aussi : les résultats du rapport d'enquête parlementaire sur le CIH dans l'hebdomadaire "Maroc-Hebdo International", N°449, du 26 janvier 2001.

fonctionnaires proches du pouvoir politique, profitaient de leurs responsabilités dans les appareils de L'État pour bâtir des fortunes privées. Ils ne se souciaient plus de leurs efficacités dans l'accomplissement de leurs missions. [Loi 271] ***Plus les opposants politiques, les militants démocrates, ou les groupes révolutionnaires, étaient réprimés, plus les enrichissements d'origines illégales se multipliaient dans le pays. Et ces fortunes grossissaient dans l'impunité.***

(35). Contre les révolutionnaires, le pouvoir politique appliquait énergiquement les punitions prévues par les lois qu'il avait confectionnées spécialement pour ce but. Mais envers ses alliés, ses notables, ses fonctionnaires, ou ses supporteurs, qui commettaient des détournements de fonds publics, des usurpations de bien d'autrui, de conflits d'intérêts, de trafics d'influence, ou des enrichissements illégaux, le pouvoir politique s'efforçait de les soustraire à tout contrôle ou poursuite judiciaire.

L'ensemble des fortunes bâties sous le règne de Hassan II étaient, au moins partiellement, édifiées de manière frauduleuse. Les militants désintéressés étaient massacrés, alors que les entrepreneurs malhonnêtes, et les fonctionnaires corrompus, étaient délibérément protégés.

Ce phénomène sectaire (cité auparavant) transcende le type de l'État (qu'il soit monarchie ou république, dictature ou démocratie). [Loi 272] Ainsi, ***tout pouvoir qui se fourvoie dans l'égoïsme, se met à élaborer des lois, d'une part, pour persécuter ses adversaires, et d'autre part, pour que lui-même, ou ses partisans, échappent à tout contrôle ou sanction.***

***Chaque fois qu'une personne, une famille ou une élite impose son hégémonie, elle tend à octroyer des privilèges à ceux qui la servent, ou des protections à ceux qui la soutiennent. Et simultanément, elle ignore, marginalise, sanctionne, ou réprime, ceux qui la contrecarrent.***

Et les familles qui accédaient à la "fortune économique", aspiraient aussitôt à participer à la pratique du "pouvoir politique", à travers un soutien plus intéressé, et plus hypocrite, au système politique établi.

(36). ***Si le pouvoir politique de l'État utilise des pièges, des ruses, ou la terreur de la répression, pour gouverner, ou pour diriger, cela signifie que les lois, les règlements, la rationalité,***

***la morale ou le civisme, ne suffisent plus pour gouverner les populations.*** Il s'agit donc d'une dérive vers une banalisation des moyens illégaux. Dorénavant, le principe sous-entendu, et utilisé dans la société, est que «la fin justifie les moyens». Et les moyens illégaux deviennent implicitement reconnus comme les seuls efficaces dans les relations sociales. ***Le fondement de l'État n'est plus alors le droit, mais la force (ou les rapports de force).*** ***Et le moteur de la société n'est plus la solidarité, ou la coopération, mais l'égoïsme. Toutes les dérives deviennent alors possibles. Y compris l'enlèvement de l'ensemble de la société dans la décadence, ou même la guerre civile.***

Dans une situation sociétale normale, le pouvoir politique ressemble à une simple fonction permettant d'organiser, ou de gérer, l'État, la région, l'entreprise ou la famille. Mais le pouvoir ne reste pas stable. Il évolue, souvent de manière déroutante. Car le pouvoir politique fascine, et suscite beaucoup de convoitises. Plusieurs groupes sociaux tendent à se concurrencer, ou à s'affronter, en vue d'accaparer le pouvoir, ou de le monopoliser. Se succèdent alors une suite de batailles, ou de guerres irrégulières entre des acteurs antagoniques. Ces affrontements peuvent parfois engendrer des destructions rapides, et à grande échelle. L'ensemble de la population subit des souffrances croissantes et durables. Et les destructions vont en s'aggravant. Jusqu'à la disparition d'un ou de plusieurs acteurs en lutte.

(37). Le roi Hassan II désirait avoir des partisans puissants, et influents. Il avait noué des alliances tacites avec les grands propriétaires 'féodaux', avec les grands exploiters capitalistes, avec les puissances impérialistes, et avec l'entité sioniste d'Israël. Hassan II avait sacrifié les ouvriers, les petits paysans, les artisans, les petits commerçants, les chômeurs, les veuves, et les marginalisés. Il avait ainsi montré qu'il n'avait pas compris le devoir du chef de l'État, qui est de demeurer un arbitre (politique ou social) impartial. En effet, la population de tout pays est contradictoire. Elle se compose à la fois de dominants et de dominés, d'exploiteurs et d'exploités, de riches et de pauvres, de cultivés et d'incultes, de conservateurs et de progressistes, d'intègres et de fraudeurs, de bons et de moins bons, etc. Tous, en tant que citoyens, ont des droits et des devoirs. Si un chef d'État, un gouvernement, ou tout autre responsable politique, s'allie à un pôle de la population, il

s'aliène l'autre pôle. S'il privilégie la défense des intérêts d'une partie de la société, il lèse ceux de la partie opposée. Il perd ainsi sa neutralité ou son indépendance. Il n'est plus le chef d'État, ou le gouvernement, de toute la population. Il devient partial, et par conséquent injuste. Sa légitimité devient remise en cause par les populations lésées. [Loi 273] *Si un pouvoir politique n'ose pas froisser les intérêts particuliers de ses amis, ou de ses partisans, de peur de les décevoir, ou de perdre leur soutien, ce pouvoir politique devient alors incapable de les poursuivre en justice, de sanctionner leurs abus, ou de stopper leurs injustices. Et il risque finalement d'être discrédité par tous.* (...)

(43). Les Constitutions successives établies par Hassan II montrent un acharnement maniaque à interdire à quiconque de s'opposer à la volonté du roi, dans quelque domaine que ce soit. Le premier ministre, le gouvernement, le parlement, le conseil constitutionnel, le conseil supérieur de la magistrature, et toutes les autres institutions de l'État, n'ont d'autre possibilité que de soutenir et d'appliquer les directives du roi.

*Hassan II imposait les lois qu'il voulait pour conférer un caractère légal à sa manière despotique de gouverner.* Il ne se souciait pas que ces lois puissent être inadaptées, abusives, décadentes, erronées, injustes ou illégitimes. Et en même temps, quand certaines lois établies ne lui convenaient plus, il les transgressait sans éprouver la moindre gêne. Cela faisait partie de sa conception de la politique.

Comme tout autre despote, Hassan II feignait d'ignorer que, lorsqu'une contradiction existe entre une loi et les principes de justice, alors c'est cette loi qui perd sa légitimité, non les principes de justice. (...)

L'État de Hassan II exerçait un terrorisme politique, et intellectuel. Les citoyens étaient forcés de se soumettre. L'oppression étouffait les esprits. Les sciences et les technologies ne pouvaient pas prospérer. Les partis politiques de l'opposition légaliste n'osaient pas résister au pouvoir. Et s'ils essayaient, Hassan II les écrasait et les humiliait. Les autorités qui organisaient les élections les truquaient. Les électeurs pauvres vendaient leurs voix aux plus offrants parmi les candidats riches, ou favoris du pouvoir. *Les citoyens*

***craignaient l'État, mais au fond d'eux-mêmes, ils ne l'aimaient plus. Ils ne le respectaient plus.***

Les citoyens devenaient convaincus que les politiciens et les institutions politiques étaient mus uniquement par l'égoïsme et l'hypocrisie. [Loi 276] ***Si le chef de l'État, les membres du gouvernement, les notables, les agents d'autorité, leurs adjoints, les hommes d'affaires, s'ils trichaient fréquemment, alors l'ensemble de la population allait être amenée à tricher à son tour.*** J'appelle ce phénomène social l'«intériorisation du système politique»<sup>10</sup> au sein des composantes de la société. (...)

Hassan II n'a toléré l'existence d'aucun contre pouvoir, qu'il soit institutionnel ou dissident, effectif ou symbolique. Il pourchassait tous les opposants antimonarchistes. Il ne tolérait que les monarchistes bien soumis. Il a éliminé les leaders révolutionnaires<sup>11</sup> qu'il considérait comme dangereux pour lui. [Loi 275] ***Or tout pouvoir, qui n'a pas de 'contres pouvoir' capables de le critiquer, ou de le contrôler, évolue fatalement vers le gaspillage, l'absurdité, l'abus, l'injustice, ou le despotisme.***

(42). Finalement, Hassan II a réussi son défi de préserver son trône. Mais la préservation de ce trône se faisait à travers l'oppression et la souffrance du peuple. (...) Dans ce combat inégal, le roi Hassan II avait momentanément écrasé, et militairement vaincu, les mouvements révolutionnaires; mais ***ce sont ces derniers qui avaient raison, sur les plans éthique et politique.*** Hassan II avait vaincu militairement les mouvements révolutionnaires, mais ces mouvements ont réussi à convaincre le peuple que la démocratie est légitime, et indispensable. Et même si Hassan II était apparemment le vainqueur acclamé, son triomphe dissimulait en fait des abus, un échec moral, une

---

<sup>(10)</sup> Voir une explication du phénomène social d'«intériorisation du système politique» au sein des composantes de la société, dans le point N°(208), dans le chapitre 'la politique' de ce livre.

<sup>(11)</sup> Ahmed Boukhari, ancien membre du 'service secret' portant le nom de code CAB1, a courageusement témoigné et montré que cet organisme est impliqué directement dans l'enlèvement et l'assassinat du leader de l'opposition politique Mehdi Benbarka. Ses témoignages lui avaient valu d'être persécutés par les 'services secrets'. Voir son livre 'Le secret', cité auparavant.

faillite politique. Le pouvoir politique despotique de Hassan II n'avait pu résoudre aucun parmi les grands problèmes de la société, ni la souveraineté nationale, ni l'analphabétisme, ni la pauvreté, ni le sous-développement, ni la corruption, ni la démocratisation, rien, sauf l'enrichissement de la famille royale, et d'une petite minorité de familles bourgeoises. Le roi Hassan II croyait dominer toute la société, alors qu'il était lui-même assujéti à des forces imperceptibles. Il ignorait que c'était son aliénation qui déterminait ses pensées despotiques, et ses conduites illégitimes. (...)

Dans les apparences, Hassan II avait triomphé. Mais, sur le fond des choses, ce sont ses victimes, les martyres Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloune, Omar Dahkoune, Mohamed Bennouna, Abdellatif Zeroual, Saida Menebhi, Jbiha Rahal, et des dizaines de milliers d'autres, ce sont eux qui avaient raison de critiquer, de s'opposer, de s'insurger, et de vouloir changer radicalement, à la fois le régime politique, et la société. (...)

Au début du règne du roi Hassan II (pendant les années 1965), plusieurs pays étaient grosso modo au même niveau de développement que le Maroc. Comme l'Espagne, la Chine, la Corée du Sud, la Turquie, l'Inde... Et trente neuf ans après, à la fin du règne du roi Hassan II, ces pays sont devenus beaucoup plus développés, alors que le Maroc stagnait dans la décadence sociétale, à cause de l'égoïsme du pouvoir politique, et de son despotisme.

L'histoire du Maroc coïncide avec l'histoire de la répression des opposants politiques. Est-ce que le règne du roi Mohammed VI ressemblera-t-il au règne du roi Hassan II, ou sera-t-il différent ? Nous ne pouvons pas prévoir. Le début du règne du roi Mohammed VI montre que le système politique de Mohammed VI est une continuité du système politique de Hassan II. Ces deux systèmes politiques diffèrent par les tactiques, et non par la stratégie. Ils varient par les formalités, mais pas par le genre. Le plus important est que *les lois régissant le développement de la société affirment que toute autorité politique qui ne répond pas aux besoins fondamentaux de la société, au cours de décennies successives, finira tôt ou tard par la faillite, et la disparition. Avec tout ce que cela suppose comme souffrances, et destructions.*

Le règne du roi Hassan II, par ses pratiques et ses dérives, nous a permis *d'analyser et d'assimiler des aspects essentiels dans la question du pouvoir politique*. Espérons que les dominants, les élites, et le peuple, profitent de ces précieuses leçons politiques.

## **Rahman Nouda**

[ Le présent document est constitué par des extraits du chapitre «Critique du pouvoir politique», se trouvant dans le livre :

"Rahman Nouda, Le Politique, Publié sur Internet en 2010, 476 pages, Version 9".

Son hyperlien pour le retrouver sur Internet est :

<https://wp.me/p1k2Sf-7H> ].

